



**Mairie d'IFS**  
**Esplanade François Mitterrand**  
**B.P. 44 – 14123 IFS**

Tél : 02-31-35-27-27  
Fax : 02-31-78-30-09

Département

**CALVADOS**

Canton

**CAEN XVI**

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

Le 13 novembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 2 novembre 2023

Date d'affichage 2 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 24

Votants 31

**Etaient présents :** Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÛCHE, Elodie CAPLIER, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Jacqueline BAZILLE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Christophe HEBERT, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations :** Pascal ESNOUF, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, et Aurélie TRAORE **avaient respectivement donné pouvoir à :** Philippe GIRONDEL, Nadège GRUDE, Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Yann DRUET, Mohamed MAÛCHE et Jean-Paul GAUCHARD.

**Absents excusés :** Pascal ESNOUF, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, Marc DURAN et Nicolle ANTHORE et Aurélie TRAORE.

**Secrétaire de séance :** Christophe MOUCHEL et Jean-Claude ESTIENNE.

### N° 2023-104 – ÉLECTIONS - MISE À DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES POUR LES CANDIDATS

Les services municipaux sont régulièrement sollicités en vue de la mise à disposition de salles municipales destinées à accueillir des réunions publiques à caractère politique, tout particulièrement à l'approche des scrutins électoraux.

L'article L.52-8 du code électoral prohibe les dons en nature consentis par les personnes morales de droit public ou privé pour le financement de la campagne électorale d'un candidat. Le prêt gratuit d'une salle municipale est assimilé à un don en nature, sauf si chaque candidat peut en bénéficier dans les mêmes conditions.

L'approche des élections européennes imposent la mise en place d'un dispositif garantissant le respect du cadre législatif et l'équité entre les candidats.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accueillir les réunions publiques préparatoires aux élections européennes 2024 et de définir les modalités de mise à disposition de salles communales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2144-3 ;

VU le Code Electoral et notamment son article L.52-8 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 9 novembre 2023 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition des salles municipales en période préélectorale et électorale et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'encadrer ces mises à disposition pour assurer la liberté d'expression politique sans préjudicier au fonctionnement des équipements concernés ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**ACCEPTTE** de mettre à disposition des différents candidats ou leurs représentants les salles municipales pour l'organisation des réunions politiques publiques lors des élections européennes organisées en 2024.

**PRECISE** que cette mise à disposition s'établira de la manière suivante :

- Concernant les réunions internes : mise à disposition gratuite et sans limitation, selon la disponibilité des salles ;
- Concernant les réunions publiques, à compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé aux européennes et jusqu'à l'ouverture de la campagne officielle : mise à disposition gratuite et sans limitation, selon leur disponibilité, de la salle François Mitterrand et de la salle de sport de l'école Jules Verne ;
- Pendant la période de campagne officielle : mise à disposition gratuite de la salle François Mitterrand et de la salle de sport de l'école Jules Verne, dans la limite de trois réunions publiques, deux semaines avant le scrutin.
- La mise à disposition gratuite inclut le matériel disponible dans la salle sollicitée (sonorisation, vidéoprojecteur, tables, chaises).

**PRECISE** que ces mises à disposition de salles municipales ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public. De plus, elles seront soumises à un accord préalable. Les demandes de mise à disposition de salles municipales, afin d'organiser les réunions publiques, devront être adressées à Monsieur le Maire par écrit, au plus tard deux semaines avant la tenue de la réunion projetée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 13 novembre 2023

Le Maire,



Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 17 novembre 2023

Affichée le : 17 novembre 2023

## Acte classé

2023-104

**1**                      **2**                      **3**                      **4**  
En préparation      En attente retour      AR reçu              > **Classé** <  
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-11-17T11-56-08.00 ( MI248928802 )

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20231117-2023-104-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Élections - Mise à disposition des salles municipales  
pour les candidats  
Date de décision : 17/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [104.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler

Préparé

Date 17/11/23 à 10:58

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 17/11/23 à 11:56

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 17/11/23 à 12:02

Classé

Date 17/11/23 à 12:05

Par [LELONG EMILIE](#)